



**ATELIER ET REUNION DE COORDINATION DES
FREQUENCES SUR LA TRANSITION VERS LA
TELEVISION NUMERIQUE ET
SUR LA DIVIDENDE NUMERIQUE**

Bamako, Mali du 12 au 15 mars 2012

1. Introduction

L'atelier et la réunion de coordination des fréquences sur la transition vers la télévision numérique et sur le dividende numérique se sont tenus à Bamako, au Mali, du 12 au 15 mars 2012, à l'aimable invitation du Gouvernement du Mali, de l'Union africaine des télécommunications (UAT) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Cet événement faisait suite au sommet de l'UAT sur la transition vers le numérique et la politique du spectre, qui s'est tenu à Nairobi du 29 novembre au 1 décembre 2011. Il s'est déroulé en français et en anglais avec interprétation simultanée, et avait pour objectif de promouvoir la coopération et l'échange d'expériences au sein des pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest sur les questions relatives au spectre des fréquences dans les domaines de la transition vers la télévision numérique et du dividende numérique.

Suite à la recommandation du Sommet de Nairobi, cet événement avait également pour objectif la coordination des feuilles de route sous-régionales et l'initiation de la coordination des fréquences, en vue de faciliter l'harmonisation et l'utilisation du spectre résultant du dividende numérique.

La réunion de coordination des fréquences a mis l'accent sur la réévaluation du Plan des fréquences adopté par la Conférence Régionale des Radiocommunications en 2006 (Accord Régional GE06) pour la Radiodiffusion Télévisuelle Terrestre dans les bandes 174-230 MHz et 470-862 MHz et la mise en place des actions conséquentes nécessaires, en prenant en compte:

- Les besoins en fréquences radioélectriques à court et moyen termes pour les services de la Radiodiffusion et du Mobile en Assurant un accès équitable et efficace au spectre.
- L'établissement de délais et plans d'action pour la révision et modification du Plan GE06 en appliquant les procédures de l'Accord Régional GE06.

Cet événement était ouvert à toutes les parties prenantes (gouvernements, régulateurs, radiodiffuseurs, opérateurs de télécommunication mobile, etc.). Vingt pays étaient représentés par 140 délégués. La liste des participants est fournie en pièce jointe.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre de la Communication du Mali, Porte-parole du Gouvernement, M. Sidiki Nfa Konaté, en présence de son collègue, le Ministre des Postes et des Nouvelles Technologies, M. Modibo Ibrahim Touré.

Des discours ont été prononcés tour à tour par le SG de l'UAT, le Directeur du BR, le directeur du BDT et par le Ministre des Postes et des NT. Les

discours ont généralement été axés sur la nécessité pour les pays africains de prendre en main la re planification du spectre et la gestion des fréquences en vue de la transition vers le numérique.

Dans son allocution, le Ministre de la Communication a souhaité la bienvenue à tous les participants et s'est réjoui de la tenue de cet atelier dont il a souligné toute l'importance au moment où tous les pays africains ont pris l'engagement pour la transition vers le numérique.

Il a ensuite ouvert les travaux en souhaitant plein succès à l'atelier.

Etaient représentés les pays et les institutions ci-après :

- Le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, Djibouti, le Mali, la Mauritanie, le Libéria, le Niger, le Nigéria, la République de Centrafrique, la Démocratique du Congo, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo et le Rwanda, Mozambique ;
- L'UIT (BR et BDT), l'ANFR, l'UEMOA.
- Orange
- Qualcomm
- Startimes

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, un bureau de séance a été mis en place :

- Présidence : Mali
- Rapporteurs : Sénégal et Mali

3. Conclusions et recommandations de l'atelier et de la réunion de coordination

Afin d'assurer l'accès équitable et efficace au spectre, la réunion de coordination de fréquences s'est concentrée sur la faisabilité de parvenir à un nombre minimum de quatre multiplexes à couverture nationale pour chaque pays de la région dans la bande 470-694 MHz (canaux UHF 21 to 48). En réception avec antenne fixe sur le toit, cela permettrait, en utilisant les équipements actuellement disponibles, de fournir (dans le cas du MPEG4 et DVB-T2) jusqu'à **80 programmes de télévision en définition standard ou jusqu'à 20 programme de télévision en haute définition, ce qui devrait permettre de satisfaire la plupart des besoins des pays de la région.** Dans un deuxième temps, les besoins additionnels pourraient être considérés et satisfaits par des discussions techniques ultérieures.

Dans ce but, un examen préliminaire par le Bureau des radiocommunications de l'UIT a permis d'identifier les canaux disponibles dans chaque zone géographique et les niveaux de brouillages qui se produiraient si ces canaux étaient utilisés dans les pays concernés en plus de ceux qui leur sont attribués par le plan de GE-06.

Sur cette base, les délégués présents ont élaboré des fiches d'assignations de fréquences supplémentaires pour réaliser un minimum de quatre multiplexes à couverture complète nationale dans les canaux 21 à 48, en plus des assignations déjà enregistrées dans le plan de GE-06. Compte tenu du temps disponible, ces assignations de fréquences supplémentaires ont dû être limitées aux régions frontalières.

Sur la base de ces fiches, le Bureau des radiocommunications de l'UIT a conduit une analyse de compatibilité sur les niveaux de brouillage mutuels (à l'intérieur des pays et entre pays) qui résulteraient de l'addition des assignations supplémentaires proposées.

Des ajustements supplémentaires ont été réalisés sur les fiches initiales pour résoudre les cas de brouillage. A l'issue de ces deux itérations, **les conclusions et recommandations suivantes** ont été adoptées :

- a) Les modifications à apporter au plan de GE-06 pour permettre à chaque pays de l'Afrique centrale et de l'ouest de disposer au minimum de quatre couvertures complètes nationales **sont réalisables avec des niveaux de brouillage acceptables.**
- b) Il est recommandé aux Etats africains de conduire des discussions supplémentaires au plan bilatéral ou multilatéral, afin de préciser et d'améliorer les résultats obtenus et, si nécessaire, de prendre en considération des additions ou modifications supplémentaires au plan de GE-06 afin de compléter les couvertures nationales en dehors de zones frontalières et de satisfaire les éventuels besoins additionnels de la radiodiffusion dans la bande 470-694 MHz.
- c) Il est également recommandé que les Etats africains ayant participé à la réunion de Bamako envisagent aussi de participer à la réunion de Kampala, prévue les 16-20 avril 2012, afin de faciliter les prochaines itérations avec les pays de l'Afrique australe et orientale.

En considérant l'établissement de délais et plans d'action pour la révision et modification du Plan GE06 en appliquant les procédures de l'Accord Régional GE06, et de façon générale la coordination des feuilles de route sous-régionales vers le basculement au numérique et l'attribution du dividende numérique, les conclusions ont été les suivantes :

- d) Il est recommandé, afin de réaliser les économies d'échelle et le développement d'un marché des adaptateurs numériques à l'échelle du continent, et donc d'obtenir un coût minimum pour ces équipements, que les Etats africains considèrent d'urgence la possibilité d'harmoniser les normes de diffusion et de définition de la télévision numérique à l'échelle sous-régionale ou régionale
- e) Il est recommandé, afin de faciliter la coordination des feuilles de route pour la transition à la télévision numérique à l'échelle du continent, que les Etats africains remplissent dès que possible le questionnaire mis en ligne par l'UIT-D en réponse à la Question 11-3/2 sur cette question

<http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/generic/questionnaire.asp?ProjectID=201>).

- f) Il est recommandé que le calendrier suivant soit adopté afin de respecter l'échéance d'arrêt de l'analogique fixé par l'Accord de GE-06. Les dates indiquées sont les dates les plus tardives possibles pour respecter cette échéance, et il est souhaitable, là où ce sera possible, qu'elles soient réalisées plus tôt :
- Septembre 2012: Sommet de l'UAT à Abuja sur la transition à la télévision numérique et l'harmonisation du dividende numérique.
 - Septembre 2012: Fin des discussions informelles sur la coordination des fréquences et début des activités formelles de modification du plan de GE-06
 - Décembre 2012: Adoption d'une norme commune de diffusion numérique au niveau sous-régional/régional en Afrique.
 - Juin 2013 : Finalisation de l'établissement du cadre législatif et réglementaire national pour la transition à la télévision numérique et l'attribution du dividende numérique.
 - Juin 2013: Fin des activités de planification de fréquences (nationales et internationales) pour le déploiement de la télévision numérique et l'extinction de l'analogique.
 - Septembre 2013: début du déploiement de la télévision numérique
 - Juin 2014 : Début de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF
 - 17 Juin 2015 : Fin de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF
- g) Il est en outre recommandé que les Etats africains mettent à disposition les moyens humains, structurels et financiers nécessaires pour s'assurer que les dates ci-dessus sont respectées.